

Arguments

Pour une agriculture durable Pour des systèmes de production économes et autonomes

Ce texte vise à clarifier le positionnement des CIVAM de Bretagne sur les systèmes de production économes et autonomes et à donner des pistes d'action concrètes aux élus pour maintenir des campagnes vivantes et solidaires, grâce à une agriculture durable.

Nos propositions

. Promouvoir une agriculture durable qui contribue efficacement à la lutte contre le changement climatique et qui réponde aux autres défis environnementaux

Il est essentiel d'amplifier l'intégration des défis climatiques et énergétiques tant en termes d'atténuation des émissions des systèmes agricoles que d'adaptation. En outre il faut soutenir les modes de production qui favorisent simultanément la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'autonomie énergétique des fermes, une meilleure gestion de l'eau, le maintien de la biodiversité et la fertilité des sols.

. Refonder les paiements directs de la PAC sur la base de la rémunération des services environnementaux pondérés par l'emploi

Une meilleure acceptation de la PAC par l'opinion passe nécessairement par la relégitimation des paiements directs sur la base des services rendus par l'agriculteur à la société dans son ensemble. Ces paiements seraient plus équitables car rémunérant un service, ils soutiendraient uniquement une agriculture durable souvent plus intensive en emplois et favoriseraient le maintien d'un tissu rural nécessaire à la préservation d'agro-écosystèmes bénéfiques pour l'environnement. Ces paiements doivent en outre être pondérés selon le nombre d'actifs par exploitation.

. Soutenir des modes de production « ici » qui ne soient pas préjudiciable à la sécurité alimentaire des pays du Sud, « là bas »

L'avenir de l'agriculture européenne sur les marchés mondiaux passe par une priorité donnée aux produits de qualité à haute valeur ajoutée, et non par des produits qui ne sont exportables qu'avec des subventions vers les pays du Sud. Nous devons permettre aux pays en développement d'approvisionner leur marché intérieur avec des politiques agricoles et commerciales leur garantissant une souveraineté alimentaire.

. Soutenir une agriculture durable créatrice d'emplois et garantir la cohésion territoriale afin de favoriser le développement rural

Il est nécessaire de recentrer les objectifs de la politique de développement rural sur le maintien et la création d'emplois ainsi que sur la cohésion territoriale.

. Défendre la primauté d'une agriculture, d'une apiculture et d'une alimentation sans OGM. Il faut refuser les brevets sur le vivant et sur les gènes pour garantir le droit d'accès de tous aux ressources génétiques

Des leviers sur lesquels agir

Au niveau des systèmes de production :

- financer les systèmes de production qui ont une faible dépendance à l'égard des intrants d'origine fossile, valorisent la biodiversité comme facteur de production et assurent une gestion durable de l'eau et des sols ; dans les filières animales et végétales, promouvoir les circuits courts qui font appel à la transformation, au recyclage des déchets et à la commercialisation au niveau local ; promouvoir et aider les techniques agronomiques qui ré-enrichissent les sols en humus ;
- soutenir les cultures de légumineuses afin de réduire le déficit protéique de l'alimentation des animaux et lutter contre les émissions gaz à effet de serre (diversification des rotations et diminution des engrais) ;
- soutenir les systèmes herbagers afin de reconnaître la multifonctionnalité des prairies dans le stockage du carbone, la protection de la biodiversité, des sols et de la ressource en eau ;

Nb de fermes en agriculture durable adhérentes aux CIVAM en 2008-2009 :

- CEDAPA (Côtes d'Armor) → 105
- PARADES (Finistère) → 25
- CIVAM AD 56 (Morbihan) → 30
- ADAGE (Ille et Vilaine) → 70

Quota moyen vaches laitières et UTH (Unité de Travail Humain) par exploitation :

- CIVAM : 298 734 L / 2,05 UTH
- Moy. Régionale : 306 292 L / 1,72

Des systèmes à dominante herbagère sur la base d'un équilibre sol-plante-animal :

Les systèmes à dominante herbagère des CIVAM sont caractérisés par une utilisation de surface agricole utile (SAU) au bénéfice de l'alimentation animale. 78% des prairies sont pâturées.

→ Exploitations laitières CIVAM : 63 ha de SAU moyenne, chargement de 1,34 UGB/ SFP (UGB : Unité Gros Bovin ; SFP : Surface Fourragère Principale). 74% Prairie, 15% Maïs, 11% Cultures.

→ Exploitations laitières bretonnes : 65 ha de SAU moyenne, chargement de 1,79 UGB/ ha. 47% Prairie, 26% Maïs, 27% Cultures.

Les systèmes en agriculture durable : un plus pour l'environnement

Les légumineuses dans les prairies entraînent une baisse de l'utilisation de fertilisants minéraux. Le coût fertilisant est de :

- 25,1 €/ ha dans le réseau CIVAM
- 79,4 €/ ha pour la moyenne bretonne

La baisse des fertilisants minéraux et un chargement moins élevé diminuent la pression azotée :

- 118 kg N/ ha SAU dans le réseau CIVAM
- 166 kg N/ ha SAU pour la moyenne bretonne

Une réduction des doses et une part importante de prairies entraînent une forte baisse de l'indice de fréquence de traitement :

- 0,3 dans le réseau CIVAM
- Entre 2 et plus de 3 pour la moyenne par bassin versant

Une efficacité économique prouvée :

Avec un quota moindre, les systèmes en agriculture durable dégagent un résultat courant supérieur (46 000 € contre 40 000 €). Ramené à l'UTH familial, le résultat est légèrement inférieur car leur choix est de rémunérer plus d'emplois.

- prévenir certains risques climatiques en privilégiant des systèmes de production plus résistants et résilients face à certains aléas naturels et climatiques : diversification des espèces et des variétés, itinéraires culturaux mieux adaptés aux contextes pédo-climatiques en évolution.
- soutenir des modes de production et des filières qui ne cultivent pas et qui n'importent pas d'OGM. Permettre une information des consommateurs par un étiquetage des produits d'animaux ayant consommés des OGM (lait, oeuf, viande).

Au niveau du conseil, de la recherche et du développement agricole :

- renforcer la formation des agriculteurs, le transfert de méthodes et de savoir-faire, ainsi que l'échange d'expériences sur l'adaptation des systèmes de production aux défis écologiques.
- mobiliser les savoirs, les connaissances et les techniques pour diffuser les modes de production qui répondent aux défis écologiques contemporains (agro-écologie, agriculture biologique, systèmes à bas niveaux d'intrants, semences paysannes...) et pour favoriser la recherche multicritères sur le changement climatique et la biodiversité ;

Sur les aides aux agriculteurs :

- faire respecter le principe du pollueur-payeur par tous les agriculteurs, qu'ils soient bénéficiaires ou non d'aides publiques, et supprimer toute aide publique pouvant avoir un effet dommageable sur l'environnement. Le respect de la législation, environnementale notamment, doit être un prérequis pour pouvoir bénéficier des paiements directs de la PAC mais le simple respect de la législation ne saurait donner lieu à une subvention ;
 - repenser les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) au niveau communautaire sur des bases plus agronomiques adaptées au terrain; rendre obligatoires les normes facultatives relatives à la protection des sols (érosion, structure, fertilité, entretien minimal) ;
 - soutenir les types d'agriculture importants pour la fourniture de services environnementaux qui répondent aux nouveaux défis (climat, énergie, eau, biodiversité) qui, dans une démarche volontaire, vont au-delà de la législation notamment environnementale, comme l'agriculture à bas niveau d'intrants, l'agriculture biologique.
 - légitimer ces nouveaux paiements directs aussi par l'emploi, en instaurant une limite maximale par actif agricole (plafonnement/UTA) et par exploitation* ;
 - envisager des périodes de contractualisation pour les paiements de services environnementaux qui aillent au-delà de cinq ans, afin de garantir une fourniture pérenne d'engagements dans la durée (jusqu'à 7 ans, soit la durée du cadre financier pluriannuel de l'UE);
- Cette refondation du système des paiements directs permettrait d'encourager une agriculture plus écologique, afin de lutter plus efficacement contre le changement climatique et de protéger les ressources naturelles.

* Un plafonnement des aides fixé à 100 000 € par exploitation rapporterait 3 milliards d'euros, soit 8% du montant total des aides découplées. Un tel plafond concernerait 25 000 exploitations de l'UE, soit 1% du total [source DG Agri, Op. Cit]

Pour l'emploi :

- soutenir plus activement l'installation des jeunes et des nouveaux agriculteurs, afin de renouveler les générations sur des types d'agriculture transmissibles et respectueux de l'environnement ; inviter les institutions communautaires à se pencher sur la question foncière (accès, installation...) au niveau européen ;
- pérenniser le soutien aux exploitations agricoles durables pour éviter l'abandon de l'activité agricole, la déprise de terres agricoles et la désertification des territoires ruraux ;
- encourager la formation, l'ingénierie de projets, le transfert de méthodes et de savoir-faire, ainsi que l'échange d'expériences.

Vis à vis des pays du Sud :

- favoriser l'autonomie en protéines végétales, pour ne pas encourager les vastes monocultures d'exportation, facteur d'éviction et de fragilisation des agricultures familiales et vivrières ;
- supprimer toutes les formes de subvention à l'exportation qui contribuent à accroître la faim et la pauvreté dans les pays en développement ;
- appuyer les petits agriculteurs et reconnaître le rôle clé de l'agriculture familiale dans la mise en place de systèmes de production qui assurent simultanément la sécurité alimentaire, préservent les ressources naturelles, procurent des sources de revenus, et luttent contre le changement climatique ;
- instaurer, dans l'objectif d'éliminer la faim et la pauvreté, une gouvernance mondiale de l'alimentation qui reconnaisse le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes comme principe structurant, et permette aux Etats et aux groupes d'Etats d'élaborer leurs propres politiques agricoles et alimentaires ;

Ces propositions sont issues des propositions « Pour une politique agricole, alimentaire, environnementale et rurale européenne », Constats, propositions et leviers d'action, Groupe PAC 2013, 18 février 2010

